

Impératif ou non ? C'est une question que l'on se pose par exemple dans le domaine de l'assurance scolaire pour les élèves ainsi que pour un accompagnement dans le cadre lors d'une convocation par la hiérarchie. Ce sont deux des sujets auxquels nous avons été confrontés en cette rentrée et que nous analysons pour vous cette semaine.

## L'assurance scolaire "obligatoire"

Comme à chaque début d'année, les professeurs des écoles recueillent les assurances scolaires. Il est courant de devoir insister chez certaines familles. Que faire face à un refus ostensible de produire un certificat d'assurance ? La réponse est lapidaire : en fin de compte rien, parce qu'**on ne peut pas exiger d'assurance scolaire pour les activités obligatoires à l'école**. Le ministère précise tout de même qu'elle est vivement recommandée puisqu'elle protège l'élève des dommages qu'il peut subir et qu'il peut causer ([à retrouver sur le site du ministère](#)).

**Par contre l'assurance scolaire est requise pour les activités facultatives**, notamment les sorties qui dépassent le temps scolaire et pour les voyages scolaires. Son absence vous interdit donc d'emmener l'élève concerné, mais il doit être accueilli à l'école. Une telle situation difficile à gérer avec les familles, certes, mais rappeler que c'est la loi ([à consulter ici](#)) qui décide et non vous, vous permet de repousser les accusations et de faire porter le ressenti négatif ailleurs que sur vos épaules.

Il est à noter que les organisateurs des activités périscolaires peuvent exiger une assurance scolaire.

## Convoqué chez l'IEN ou à la DSDEN ?

Se retrouver convoqué par la hiérarchie est un événement qui n'a rien d'anodin et qui peut vous arriver, même si vous estimez votre posture professionnelle irréprochable ou que personne ne vous a jamais fait directement part de griefs à votre égard. La plupart du temps, il s'agit d'éclaircir une situation vous concernant, éventuellement de voir comment corriger quelque chose dans votre pratique que vous n'avez pas perçu comme inapproprié. Parfois il peut s'agir de faits plus graves, avec un risque de sanction. Vous pouvez vous présenter seul à un tel rendez-vous, mais **l'expérience montre qu'il vaut mieux être accompagné**.

La présence de votre délégué SNE est rassurante, vous n'êtes pas seul face à la hiérarchie. **Nous sommes là pour vous assister, vous défendre, aider à assurer un rapport de confiance et de respect entre la hiérarchie et vous**. C'est lorsque ce genre d'événement survient que l'on apprécie l'importance d'être adhérent d'un syndicat constructif. C'est ce que nous confient à chaque fois les collègues que nous accompagnons.

## L'ISS de septembre aux abonnés absents

C'est ce qu'on appris cette semaine les directrices et directeurs d'école du département de l'Ain. Un problème informatique, selon les services. L'administration a annoncé **une régularisation sur la paie d'octobre**. Informer plutôt que mettre devant le fait accompli est un bon geste, mais les collègues concernés vont tout de même à avoir à gérer les conséquences d'un budget sérieusement amputé. **Le SNE a bien évidemment fait remonter le caractère anormal de cette situation et indiqué que l'ajout d'excuses dans la lettre d'information eut été bienvenu**. Nous avons aussi interpellé le ministère à ce sujet puisque ce problème existe dans plusieurs académies ([lire le courrier](#)).

La journée de grève du 18 septembre s'est soldée, dans le 1er degré, par une mobilisation de 17,48% des enseignants ([voir les chiffres du ministère](#)). Ce taux n'est pas anodin, mais il est tout de même bien loin des 42,3% de grévistes du 19 janvier 2023 mobilisés contre la réforme des retraites. Pour le SNE, la grève doit rester la dernière option, celle à laquelle on est forcé de recourir lorsque toutes les négociations possibles ont été menées et ont échoué. La suite appartient maintenant à M. Lecornu et à son projet de budget.

## Organisation de l'accueil des élèves : qui décide ?

La carrière des enseignants a évolué ces dernières années, le rapport avec les IEN aussi. La notion de collaboration devrait être désormais plus affirmée. L'esprit du PPCR puis de la loi Rilhac sont là. Mais il est parfois bien difficile aux IEN de se départir de prérogatives parfois supposées de supérieur.

Le SNE a été interpellé par une école dont [l'IEN souhaitait imposer des modalités d'accueil des élèves avant la classe](#) différentes de celles prévues par la directrice. Cette volonté était un peu trop intrusive. Notre syndicat a indiqué aux collègues la teneur de l'article R411-11 du code de l'éducation : "*Le directeur prend toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles.*" Forts de cette référence, les collègues ont donc pu faire valoir leur droit à conserver leur liberté de décision. A chacun son rôle.

## Annulations de promotions

Cette année, c'est au tour du Rhône de connaître une régularisation des promotions à la hors classe. Dix-huit collègues qui avaient reçu un avis de promotion à la hors classe se sont vus notifiés l'annulation de leur promotion. [Interpellés sur le sujet, les services ont admis une erreur de gestion et affirmé leur intention de porter une attention toute particulière aux dossiers des collègues concernés par cette erreur lors de la campagne 2026.](#) Ils peuvent compter sur le SNE pour leur rappeler cet engagement en temps et en heure.

La rentrée est proche et pourtant elle a l'air déjà si loin. La faute en revient à l'actualité morose ? Aux conditions de travail dans les écoles ? A un retour au rythme effréné du travail ? Ce qui est certain c'est que la machine Education nationale est repartie pied au plancher et qu'il faut déjà s'accrocher pour tenir le rythme. Pour y parvenir, il faut des enseignants et des AESH aux épaules solides. Heureusement qu'ils sont là, il ne reste plus qu'à les rétribuer dignement, ce qui arrive parfois.

## A votre bon cœur...

Vous avez besoin d'argent, travaillez plus, vous gagnerez plus. Telle était plus ou moins la promesse faite aux enseignants lors de la création du pacte. Dès son instauration, **le SNE avait engagé tous les collègues qui en avaient le besoin et la possibilité à s'emparer du pacte**. Nous avions déjà en tête que les crédits mobilisés, mais non employés, ne font pas long feu dans l'administration. Pour une fois, nous regrettons d'avoir eu raison.

En cette troisième rentrée de pacte, il n'est plus question de savoir comment employer les crédits dévolus au pacte enseignant. Il n'en reste que peau de chagrin. Aujourd'hui, les enseignants qui le désirent ne peuvent plus travailler comme ils l'entendent pour améliorer un tant soit peu leur rémunération. Il est seulement possible de déterminer qui pourra profiter des maigres restes d'un dispositif désormais moribond alors qu'il aurait pu constituer une opportunité de mettre du beurre dans les épinards. Le pacte, c'est l'histoire d'un rendez-vous manqué. **Le SNE le déplore et continue à militer pour l'instauration de mesures salariales en faveur des enseignants du 1er degré et des AESH.**

Cette année a débuté très tristement.

Caroline Grandjean, professeure des écoles et directrice d'une école à classe unique s'est donné la mort le jour de la rentrée. Ce drame absolu a débuté par des propos homophobes à son encontre. Saisie, l'administration a proposé la solution habituelle, la seule mesure de protection dont elle semble disposer : le déplacement. Notre collègue l'a refusée, pour ne pas céder face aux auteurs des propos injurieux. Elle a déposé plainte, mais le procureur l'a classée sans suite. Elle s'est alors retrouvée bien seule. L'absence de soutien face aux injures publiques qui se sont répétées semble l'avoir poussée à bout. Elle a commis l'irréparable le 1er septembre.

Toutes nos pensées sont évidemment tournées vers sa famille et ses proches.

A l'heure où l'on nous parle de la santé mentale des élèves, de leur protection physique, Caroline hurle le besoin d'humanité, de considération des professeurs. Puisse son geste pousser enfin le ministère à réaliser que les personnels existent, que ce sont des êtres humains dont il est impératif de se soucier et qu'ils méritent, eux aussi, bienveillance et protection.

## Rémunération des agents en congé maladie ordinaire (CMO)

L'indemnisation des agents publics en CMO est passée de 100 % à 90 % de leur rémunération (traitement indiciaire, primes et indemnités) durant les trois premiers mois de leur congé. Le premier jour de CMO demeure retenu au titre du jour de carence. Les neuf mois suivants du congé restent rémunérés à demi-traitement. Cette mesure s'applique aux CMO et aux renouvellements de CMO prenant effet à compter du 1er mars 2025.

Il avait été précisé que l'impact financier de cette mesure interviendrait à partir de juillet 2025 et que les agents en CMO entre mars et juin 2025 verraienr leur situation régularisée sur la paie de juillet 2025.

Or, un incident survenu sur les serveurs informatiques de la Direction générale des finances publiques ne permet pas de mettre en œuvre ces mesures à compter du mois de juillet 2025. La nouvelle date de mise en œuvre n'est pas connue de manière certaine à ce jour, mais elle devrait en principe intervenir au mois d'octobre prochain.

Il a été demandé aux services des académies d'être particulièrement attentifs à la situation des agents placés en CMO durant cette période transitoire.

## Rendez-vous de carrière : l'heure des avis définitifs

Vous venez de ou vous allez recevoir l'avis définitif du DASEN sur votre rendez-vous de carrière. **Si vous n'êtes pas satisfait de la teneur de cet avis, contactez vos délégués SNE et intentez un recours.** Vous disposez de 30 jours après réception de l'avis pour

agir. Trop de collègues attendent et regrettent leur inaction une fois qu'il est trop tard. Vous hésitez sur le fait de vous lancer ? Contactez-nous, nous analyserons ensemble votre situation.

## Rendez-vous de carrière : une échéance à bien préparer

Les IEN proposent souvent des aides à la préparation des rendez-vous de carrière. Un autre regard peut vous aider à préparer sereinement et à réussir cet exercice professionnel des plus importants. Que vous soyez au 6ème, au 8ème ou au 9ème échelon, **le SNE vous propose de profiter de son expertise** en la matière. Notre syndicat vous offre son aide et sa vision syndicale pour vous épauler et préparer sereinement l'entretien. Contactez vos délégués locaux, ils sont là pour vous.

## Livrets d'évaluation : directeur d'école ou agence de fret ?

Les évaluations nationales prennent chaque année plus d'ampleur. Chaque année, la question des livrets se pose. Selon les circonscriptions, les livrets sont distribués aux écoles, ou pas. Or, sauf changement législatif de dernière minute, **aucun texte ne prévoit que les directeurs d'école ont à se rendre à la circonscription pour récupérer les livrets d'évaluation**. Quid d'un accident de voiture en chemin et des frais personnels engagés ? Pour le SNE, il y a là un problème. D'autant plus que, [le site du ministère](#) prévoit explicitement, à propos des cahiers d'évaluation adaptés, que "*les écoles les reçoivent avant le début des évaluations*". Ceux-là mais pas les autres ? Pourquoi une telle différence de gestion selon les supports ? Pourquoi la distribution de tous les livrets n'est-elle pas effectuée directement à toutes les écoles du département ?

La réponse des services n'a pas tardé. "**Le mode d'acheminement des livrets qui a été arrêté au plan académique comporte un acheminement jusqu'aux circonscriptions, ces dernières étant chargées de la distribution des livrets.**" L'analyse de notre syndicat est donc confirmée. Toutefois, nous précise l'administration "*Cette distribution peut entraîner ponctuellement la mobilisation des directeurs d'école et des CPC [...] les personnels de l'éducation nationale susceptibles de se déplacer étant dans le cadre d'une mission de service public à cette occasion sont couverts pour tout risque d'accident.*" Notre syndicat retient le caractère ponctuel d'un déplacement et le fait que les personnels sont couverts lors de leur déplacement qui demeure malgré tout à leurs frais...